

# Bouteilles d'acide dans un lycée de Petit-Quevilly. Les lycéens voulaient "provoquer des explosions"

Deux lycéens de 17 ans ont été mis en examen ce dimanche 22 octobre 2023 pour avoir introduit des bouteilles d'acide dans leur établissement de Petit-Quevilly. Les précisions.



Deux adolescents de 17 ans ont été interpellés pour avoir introduit des bouteilles remplies d'acide chlorhydrique dans leur lycée de Petit-Couronne.

Samedi 21 octobre 2023, le parquet de Rouen avait annoncé l'interpellation de deux mineurs. Ces derniers sont suspectés d'avoir introduit des bouteilles contenant des produits chimiques dans leur établissement scolaire. À savoir le lycée Colbert à Petit-Quevilly (Seine-Maritime).

Ce dimanche 22 octobre, nous en apprenons un peu plus sur l'objectif de ces deux jeunes élèves.

Des bouteilles d'acide chlorhydrique pour "provoquer des explosions"

Pour rappel, c'est le proviseur qui a alerté le parquet le 20 octobre lorsqu'il a trouvé un élève porteur, dans son sac, d'une bouteille plastique contenant un produit chimique.

Le responsable de l'établissement a précisé "que les 17 et 19 octobre déjà des bouteilles plastiques avaient été utilisées pour créer des explosions".

Le mineur, né en 2006, a été placé en garde à vue ainsi qu'un camarade de lycée qu'il impliquait dans les faits (lui aussi âgé de 17 ans)

*Parquet de Rouen -*

"Lors des interrogatoires menés par la sûreté départementale, les deux mineurs ont reconnu avoir introduit à l'intérieur de l'établissement des bouteilles en plastique avec de l'acide chlorhydrique acheté en magasin pour provoquer des explosions selon un procédé qu'ils avaient vu sur les réseaux sociaux", dévoile le ministère public.

Devant la justice au mois de janvier

Les deux élèves ont aussi précisé avoir "testé ces procédés dans des endroits non fréquentés du lycée pour ne blesser personne".

[Des produits chimiques dans un lycée du Petit-Quevilly : deux jeunes interpellés](#)

Le parquet précise s'être fait présenter ces deux mineurs dans la journée pour que le tribunal pour enfants statue sur leur culpabilité au mois de janvier 2024.

En attendant, ils ont été placés sous contrôle judiciaire "avec notamment l'interdiction de se contacter et de détenir ou porter une arme"